



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

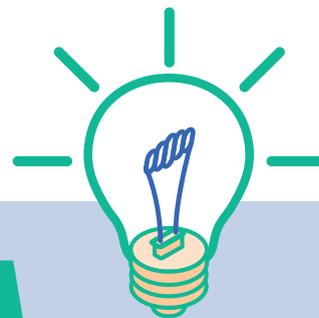


Appel à candidature

Recrutement d'étudiants alternants
MEEF2 mention 1^{er} degré

Infos et inscriptions sur ac-bordeaux.fr





Qu'est-ce qu'être étudiant alternant en MEEF2 1^{er} degré ?

Un alternant est un étudiant pour lesquelles **les 12 semaines réglementaires de stage du Master MEEF 2^{ème} année sont organisées dans le cadre d'un emploi de droit public**. L'étudiant alternant bénéficie donc d'un contrat de travail. Il effectue l'équivalent d'un tiers-temps par rapport aux obligations de service d'un professeur des écoles.

Les 48 journées de stage en responsabilité de l'alternant, prévues sur la période semestre 3 et 4 du master, s'organiseront selon des **modalités spécifiques qui seront définies dans chaque département**. L'école du lieu de stage sera située, dans la mesure du possible, à proximité soit du centre de formation, soit du domicile de l'alternant.

Le contrat de travail d'un étudiant alternant court sur 12 mois, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. La rémunération mensuelle nette est d'environ 794 euros ; elle est cumulable avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.



Comment l'étudiant est-il accompagné lors de son stage en responsabilité ?

L'étudiant bénéficie d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné au sein de la structure d'accueil et par un membre de l'équipe enseignante de l'INSPE. **Les tuteurs accompagneront l'alternant tout au long de l'année scolaire** pour le guider dans sa pratique.



Qui peut candidater pour devenir étudiant alternant ?

Tout étudiant actuellement inscrit en M1 MEEF peut répondre à cet appel à candidature, qu'il ait choisi ou pas de s'inscrire aux concours du CRPE, du CAPES, du CAPEPS, ou du CAPLP 2023.



Quelle est la procédure de recrutement ?

La campagne d'inscription sera ouverte du mardi 2 avril au vendredi 26 avril 2024. Les dossiers de candidature sont à compléter grâce à un [formulaire en ligne](#).

Les entretiens de recrutement des étudiants alternants seront programmés tout au long du mois de mai.

Un pré-classement sera publié au cours du mois de juin, les résultats définitifs du recrutement ne pourront être communiqués qu'en juillet après prise en compte des résultats de l'admission aux concours du professorat des écoles. Pour rappel, les étudiants lauréats du concours 2023 suivront en effet leur scolarité universitaire en MEEF2 sous le statut de fonctionnaires stagiaires à mi-temps.